




Publié le : 14/09/21 Certifié exécutoire, le Maire : 14/09/21  Pour le Maire et par Délégation Priscilla DESGARCEAUX	Déposé en préfecture le : 14/09/21 Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20210901-75352-AI-1-1
--	---

Service : S. BEZIERS COMMERCE
Réf :

COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes dans le périmètre "action cœur de ville" - Monsieur BLAEVOET
Le Maire de la Ville de Béziers,

VU la délibération du conseil municipal n° CM 200525D002 du 25 mai 2020, certifiée exécutoire le 27 mai 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions,
VU l'arrêté du Maire n°1056, rendu exécutoire le 26 mai 2020 et déléguant à Madame Laurence RUL une partie de ses attributions, notamment l'exécution budgétaire,
VU la délibération du conseil municipal n° CM 210206D008 du 6 février 2021, certifiée exécutoire le 15 février 2021, adoptant le règlement définissant les modalités d'attribution des aides à la rénovation des vitrines et enseignes en centre ville,
VU les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 pour l'aide à la rénovation des vitrines et enseignes du propriétaire du local visé ci-dessous,
CONSIDÉRANT que la demande de Monsieur BLAEVOET, gérant de la société La Récréation Béziers, répond aux critères définis par le règlement intérieur pour l'attribution des aides à la rénovation vitrines et enseignes en centre ville,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Une subvention d'équipement pour la rénovation des enseignes aux commerçants dans le cadre de la délibération susvisée, est attribuée au bénéficiaire ci-après pour le montant indiqué :

BENEFICIAIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION
Monsieur BLAEVOET Luc Adresse du commerce, 10 avenue Georges Clemenceau 34500 Béziers	2 965 €

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 14/09/2021

Robert MENARD

